



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AOÛT 2021

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER.

Excusés : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

Secrétaire de séance : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

Le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Ecole : Socle numérique école / Convention de financement.

Le gouvernement a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour contribuer à généraliser le numérique éducatif et réduire ainsi les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique. L'aide de l'état est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé.

Le Conseil Municipal approuve et autorise Mme le Maire à signer une convention avec le recteur de la région académique afin de définir les modalités de co-financements et du suivi de l'exécution des dépenses couvrant l'acquisition des équipements numériques. Le montant de l'aide s'élève 7 850 € pour une dépense plafonnée à 28 666 € HT.

2. Ressources humaines / Service scolaire et périscolaire : création de postes.

Suite à la dissolution du SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny, il a été décidé de transférer le personnel au sein des deux collectivités.

Le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 74) a émis en date du 05 juillet 2021 un avis favorable au projet de transfert de personnel.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer les emplois permanents correspondants à ce transfert à savoir :

- Un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet de 30.30/35^{ème}
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28.25/35^{ème}
- Un poste d'adjoint technique territorial de 19.60/35^{ème}
- Un poste d'adjoint technique territorial de 26.75/35^{ème}

3. Ressources humaines / Service scolaire et périscolaire : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Suite à la réorganisation des services au sein de l'école, à l'augmentation des effectifs et à la mise en place du protocole sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer l'entretien des locaux, l'encadrement et la surveillance des enfants durant les temps périscolaires d'une durée hebdomadaire de travail égale à 29.50/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée maximale de 12 mois.

4. Ressources humaines / Service technique : suppression et création de poste.

La commune de Savigny a recruté un agent technique pluri-communal qui intervient sur les communes de Jonzier et de Savigny à raison de 13 heures sur chaque commune.

Pour des nécessités de service et à la demande de l'agent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la durée de son poste et de le porter à 17H30 par semaine (au lieu de 13 heures par semaine).

5. Ressources humaines : tableau des effectifs des emplois permanents.

Suite à la création des emplois et modification de postes, le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

Service	Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdomadaire
Administratif	Attaché territorial	A	1	35
Administratif	Adjoint administratif	C	1	28/35
Technique	Adjoint technique	C	1	35
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Scolaire	ATSEM	C	1	30.30/35
Scolaire	Adjoint technique	C	1	28.25/35
Scolaire	Adjoint technique	C	1	19.60/35
Scolaire	Adjoint technique	C	1	26.75/35
TOTAL			9	

6. Budget principal 2021 : Décision modificative N°2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

- Section de Fonctionnement / dépenses
compte 65598 = + 57 331.27
compte 023 = - 57 331.27
- Section d'Investissement / recettes
compte 1641 = + 57 331.27
compte 021 = - 57 331.27

7. Tarifs location salles communales.

Point reporté

8. Informations diverses.

1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- Décision 2021-14 : désignant Me Damien MEROTTO, avocat, domicilié à Saint Julien-en-Genevois (74160), pour défendre les intérêts de la commune dans la requête présentée par M. Pierre BARTHELET auprès du Tribunal Administratif de Grenoble aux fins d'annulation de l'arrêté n°2020-80, en date du 20 novembre 2020, refusant le permis de construire N°07426018H0008.
- Décision 2021-15 désignant Me Damien MEROTTO, avocat, domicilié à Saint Julien-en-Genevois (74160), pour défendre les intérêts de la commune dans la requête présentée par M. et Mme Edouard et Françoise THEUBET auprès du Tribunal Administratif de Grenoble aux fins d'annulation de la délibération du 12 novembre 2020 par laquelle la commune de Savigny a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Décision 2021-16 : confiant l'entretien des locaux de l'école de Savigny à la Société CLAIRENET, située à Allonzier-la-Caille (74350) pour un montant mensuel de 1 953,27 € HT soit 2 343.92 € TTC, et ce, pour une durée d'un an.

2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Déclaration Préalable déposée par M. FERRER Eric pour la construction d'une pergola à Cortagy.
- Déclaration Préalable déposée par M. AXTMANN Jean-Michel pour la pose d'une clôture à Olliet.
- Déclaration Préalable déposée par M. DA SILVA Miguel pour la construction d'un muret à Nyoux.

3) Intercommunalité.

- SI du Complexe sportif

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'aménagement d'un nouveau terrain de football à Jonzier sous réserve que le montant de la participation annuelle de la commune au Syndicat ne soit pas modifié.

- Communauté de Communes du Genevois

L'opération « Genevois roule » est reconduite, les dossiers d'inscription pour pouvoir bénéficier d'une location de vélos à assistance électrique peuvent être déposés à la CCG à partir du 1^{er} septembre 2021.

4) Divers.

- Plusieurs jugements ont été rendus suite à des recours déposés auprès du Tribunal Administratif de Grenoble :
 - Recours de M. et Mme BARTHELET demandant l'annulation d'un arrêté de sursis à statuer sur un permis de construire. Le tribunal a annulé l'arrêté et a condamné la commune à verser 1 500 € aux requérants.
 - Recours de Mme MORGAN Laurence demandant l'annulation d'un arrêté de sursis à statuer sur un permis de construire. Le tribunal a annulé l'arrêté et a condamné la commune à verser 1 500 € à la requérante.
 - Recours de l'Association Savigny à Venir contre les arrêtés de permis de construire et permis modificatif relatif à la construction du hangar communal. Les requêtes de l'Association Savigny A venir ont été rejetées et l'association a été condamnée à verser à la commune 1 500 €.
- Une réunion publique présentant l'étude réalisée par le Bureau HYDRETUDES sur la gestion des eaux pluviales ainsi que les travaux à réaliser sur les réseaux d'eaux pluviales sera organisée le jeudi 14 octobre à 19 heures.
- Suite aux intempéries du mois de juillet, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée en préfecture. Des aides auprès de l'état et du Département vont être sollicitées.
- Orientation d'Aménagement du Grand Pré : un bornage a été réalisé et des esquisses d'aménagement sont en cours de réalisation.

- Travaux de sécurisation de voirie aux Chavannes : un relevé topographique a été effectué pour permettre la réalisation de busage et de trottoirs. Ce projet va bénéficier d'une aide de 22 111 € au titre des amendes de police.
- Un groupe de travail se réunira prochainement pour réfléchir à des aménagements de mobilités douces, d'un parcours santé, du fleurissement des hameaux.
- La commune de Savigny participera, en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement du Vuache, au « *World Clean Up Day* », événement planétaire consacré au nettoyage de la planète. Celui-ci aura lieu le samedi 18 septembre 2021 de 9h à 17h.
- Mme Madeleine Rose CHAUMONTET représentera la commune de Savigny au sein de la MJC du Vuache pour aborder différents projets autour de l'adolescence, de la venue du futur collègue, etc...
- Ecole : Réunion de pré-rentree avec le personnel pour organiser le nettoyage des locaux et du matériel. Des petits travaux ont été réalisés durant l'été pour pouvoir accueillir les élèves du cycle 3 notamment au niveau des toilettes.
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : les membres du CCAS sont invités à une réunion à Chênex afin de réfléchir à l'organisation d'activités inter-villages.

Le Maire,
Béatrice FOL.

